

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
78, rue de Varenne
75349 – PARIS 07 SP

Objet : Demande de versement anticipé des aides

Monsieur le Ministre,

L'article 75 du règlement européen 1306/2013 indique, dans son paragraphe 1, que « les États membres peuvent, avant le 1^{er} décembre et uniquement à partir du 16 octobre, verser des avances allant jusqu'à 50 % pour les paiements directs et jusqu'à 75 % pour l'aide accordée au titre du développement rural, visée à l'article 67, paragraphe 2. »

La Coordination Rurale vous demande de bien vouloir activer cette possibilité afin de répondre à la situation dramatique que traversent les agriculteurs.

La Commission des Comptes d'Agriculture de la Nation qui s'est réunie en juin a confirmé la situation de crise de toutes les branches de notre agriculture. Les conditions climatiques et l'embargo russe ont aggravé cette situation dans de nombreux secteurs. Les trésoreries des exploitations sont pour beaucoup dans un état déplorable.

Comptant sur votre engagement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Bernard Lannes



Président National de la
Coordination Rurale

Coordination Rurale

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9
Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31 – E-mail : crun@coordinationrurale.fr
Site : www.coordinationrurale.fr